

# AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-12-17-01391 Référence de la demande : n°2023-01391-041-001

Dénomination du projet : destruction insectes protégés - pièges - MNHN

Lieu des opérations : commune de Saint-Foy-Tarentaise - Département : Savoie (73)

Bénéficiaire : unité « PatriNat » (OFB-MNHN)

## MOTIVATION ou CONDITIONS

### Contexte

Le projet d'inventaire biologique généralisé de « Sainte-Foy-Tarentaise » résulte d'un mécénat, au service de la connaissance et de la Recherche sur la biodiversité en Tarentaise dans le département de la Savoie. L'objectif général est d'en faire un territoire atelier, pour tester des outils et des hypothèses à une échelle locale, tout en s'inscrivant dans des dynamiques spatiales bien plus larges.

L'unité « PatriNat » coordonne un volet « expertise » centré sur le territoire de la commune de Saint-Foy-Tarentaise (73), qui permettra de décrire un cadre écologique général et des unités taxonomiques ou des écosystèmes particuliers.

Certains taxons feront l'objet d'un suivi temporel, sur la durée du projet (2021-2031 soit 10 ans) en tenant compte des enjeux qui y sont associés.

Trois grands types d'actions seront mises en place sur ce territoire à partir de 2024 par l'unité « PatriNat » :

- 1) organiser une logique d'inventaire généralisé de la biodiversité (*All taxa biodiversity inventory*, ATBI) sur le territoire de la commune de Sainte-Foy-Tarentaise ;
- 2) contribuer à d'autres programmes de recherche initiés parallèlement sur le même territoire par d'autres acteurs, et en particulier le département « Adaptations du vivant » du Muséum national d'Histoire naturelle ;
- 3) participer à la connaissance à une échelle plus large, en mettant à disposition les échantillons récoltés pour un séquençage génétique (barcoding), afin d'alimenter les banques nationales de séquences génétiques de référence.

Par ailleurs, les données d'observations d'occurrence d'espèces seront toutes diffusées dans le Système d'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

### Enjeux pour la conservation

Les dispositifs de capture envisagés sont létaux :

- des pièges d'interception à vitres transparentes de type « *Polytrap* »,
- des tentes Malaise ;
- des nasses à émergence ;
- des pièges Barber (ou « *pit-fall traps* » piège à chute) ;
- des pièges lumineux, qui permettent d'attirer les insectes nocturnes ;
- des coupelles colorées.

Les individus capturés par les différents pièges seront tués dans une solution alcoolisée d'éthanol (ou autre liquide de conservation des spécimens).

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Analyse des « forces et faiblesses » du dossier**

Le CNPN relève et salue la pertinence des points suivants :

- la démarche ATBI « inventaires de tous les taxons de la biodiversité » ;
- la forte expérience de « PatriNat » dans la conduite de ce type de projet ;
- les compétences entomologiques du personnel investi dans cette initiative ;
- le lien avec l'INPN et le SINP.

Cependant, le CNPN note et regrette les points suivants :

- un manque notable de description naturaliste du contexte d'étude (étagement végétation, biotope, zonages de connaissance et de conservation, résultats des inventaires 2021 et 2023...) ;
- un manque de référence aux actions des « PNA Papillons de jour 2018-2028 » et « PNA Libellules menacées 2020-2030 » et leurs déclinaisons régionales en AURA ;
- une absence notable de planification (durée précise de mise en œuvre du piégeage), de dimensionnement (nombre de journées/homme/an) et de plan d'échantillonnage pour calibrer l'effort d'inventaire et de suivi ;
- une absence de « procédure de sauvegarde » en cas de surmortalité constatée d'une espèce protégée d'insecte ;
- un volet communication et restitution pas suffisamment ambitieux pour valoriser à juste titre l'ensemble de la démarche.

Le dossier présentant le projet ne permet pas totalement de répondre à certaines questions importantes quant à la conduite d'une telle initiative (cf. paragraphes ci-dessous).

**Questions en suspens**

Quid de la valeur ajoutée de l'ATBI par rapport à une démarche d'Atlas de la biodiversité communale (ABC), quelles pourraient être les synergies entre ces deux approches de connaissance ?

Quid de l'impact délétère du piégeage « aveugle » par tente Malaise sur les populations précaires de papillons de jour menacés tel que l'Azuré du Serpolet, l'Azuré de la sanguisorbe, l'Azuré des paluds, le Damier de la Succise, le Cuivré des marais, la Bacchante, le Nacré de la Canneberge, le Solitaire et le Fadet des Laiches (9 espèces) dont la préservation est un enjeu majeur du PNA Papillons de jour ?

Quid de la mise en place de procédure de sauvegarde spécifique pour limiter l'impact éventuel du piégeage sur ces espèces concernées par un PNA ?

Quid des recherches d'exuvies d'anisoptères pour la conduite des inventaires odonatologiques notamment pour la détection de Leucorrhine à front blanc, de la Leucorrhine à gros thorax et de la Leucorrhine à largue queue (non revue depuis 2018) et dont les données d'autochtonie intéressent directement la mise en œuvre du PNA Libellules ?

**Précisions à apporter**

Dans le dossier descriptif du projet, il conviendrait :

- 1) de bien décrire le contexte naturaliste du secteur inventorié (étagement végétation, biotope, zonages de connaissance et de conservation, résultats des inventaires 2021 et 2023...) ;
- 2) de bien relier la nature des opérations soumises à dérogation (captures, manipulations, prélèvements...) avec les actions des PNA « Papillons de jour » et PNA « Libellules » (numéro, titre, objectif) et du PRA afin de mieux justifier la demande au regard des attentes nationales et régionales en matière de conservation ;
- 3) de transmettre le plan d'échantillonnage présentant le type et le nombre exact de dispositifs de piégeage mobilisés ;
- 4) de mettre en œuvre en parallèle les dispositifs de suivis temporels non destructifs (protocoles STERF, STELI, SPIPOLL...) qui pourraient être utilement déployés afin d'obtenir des tendances sur la présence et l'occupation effective des populations d'insectes protégés et menacés ;
- 5) de prévoir la diffusion de trois rapports d'exécution au cours des dix années de mise en œuvre du programme ;
- 6) de veiller à faire connaître la conduite et les résultats de ce travail coordonné, auprès des autres déclinaisons régionales des PNA en relayant les rapports intermédiaires d'exécution à l'animation nationale et au référent CNPN des PNA insectes.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

**Conclusion**

Après analyse du dossier et au regard des éléments exposés ci-avant, **le CNPN donne un avis favorable** néanmoins **sous conditions** à cette demande de dérogation.

Pour 2024, le CNPN demeure favorable à la mise en place d'une phase liminaire du programme tel qu'il est décrit, mais invite formellement l'unité PatriNat à prendre le temps de consolider son document de présentation et à redéposer une demande de dérogation pour la période 2025-2027 en répondant aux demandes de précisions demandées dans le présent avis.

Dans un contexte de déclin généralisé de la biodiversité et notamment de l'entomofaune, la sérendipité ne saurait être la seule ligne directrice d'une démarche d'inventaire biologique généralisé.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable [  ]Favorable sous conditions [  ]Défavorable [  ]Fait le : 1<sup>er</sup> février 2024

Signature :



Le président